



A retourner à :

**Assurancevie.com**

13 rue d'Uzès - 75002 PARIS

Adhésion n°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3 car. Nom Client

--	--	--

RACHP

## DEMANDE DE RACHAT PARTIEL OU TOTAL - Personne Physique<sup>(1)</sup> -

Identité de l'Adhérent (toutes mentions obligatoires)	
Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	
Nom et Prénom : _____	Nom de naissance : _____
Né(e) le :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  à (Ville) : _____	(Département)  _ _ _ _
Demeurant : _____	
Code postal  _ _ _ _ _  Ville : _____	Pays : _____
E-mail (facultatif) : _____ @ _____	
Personne Politiquement Exposée (conformément aux articles L.561-10 2° et R.561-18 du Code Monétaire et Financier) <sup>(2)</sup> : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Adhérent au contrat ci-dessus énoncé.	

Identité du Conjoint	
<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	
Nom et Prénom : _____	Nom de naissance : _____

Montant souhaité Brut ou Net de la fiscalité choisie	Support(s)	% ou montant	Motif du rachat (destination des fonds) (caractère obligatoire selon dispositions précisées dans la notice explicative en page 2)
_____ € <input type="checkbox"/> Brut	_____	_____	<input type="checkbox"/> financement d'un achat immobilier
<input type="checkbox"/> Net	_____	_____	<input type="checkbox"/> financement de travaux
	_____	_____	<input type="checkbox"/> financement d'un achat de véhicule
	_____	_____	<input type="checkbox"/> donation
	_____	_____	<input type="checkbox"/> impôts
	_____	_____	<input type="checkbox"/> autre : _____

Attention, par défaut ou contractuellement le rachat sera effectué au prorata des supports détenus sur l'adhésion / contrat.

<b>CONTRAT VIE</b>	
Les pièces et éléments à fournir <b>OBIGATOIREMENT</b> sont à déterminer au moyen de la notice explicative présente en page 2.	
<b>OPTION FISCALE</b> (cocher la case correspondante). <b>Attention, si aucune case n'est cochée, la déclaration par le demandeur au titre de l'impôt sur le revenu sera appliquée.</b>	
<b>a) Versement dont la date d'effet fiscale est antérieure au 27/09/2017</b>	
<input type="checkbox"/> Je demande que le prélèvement libératoire, <b>relatif aux primes versées avant le 27/09/2017</b> , soit retenu.	
<input type="checkbox"/> Je me charge de déclarer la plus-value <b>relative aux primes versées avant le 27/09/2017</b> .	
<b>b) Versement dont la date d'effet fiscale est postérieure ou égale au 27/09/2017</b>	
L'acompte calculé au titre du prélèvement forfaitaire unique et les prélèvements sociaux sont précomptés par l'assureur.	
<b>À noter : les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année N-2 est inférieur à 25 000 € pour une personne seule, ou 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire unique, au plus tard lors du rachat.</b>	
<input type="checkbox"/> Je demande à être dispensé du prélèvement obligatoire effectué par l'assureur et je joins à cette demande de rachat un justificatif fiscal me permettant de bénéficier de cette dispense.	
Le règlement sera effectué par virement sur un compte ouvert à mon nom exclusivement.	
<input type="checkbox"/> Relevé d'Identité Bancaire (BIC/IBAN) détenu par la Compagnie (Banque : _____)	
<input type="checkbox"/> je joins un nouveau Relevé d'Identité Bancaire BIC/IBAN	

(1) Pour les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France (non-résidents) : contactez le service clients d'Aviva Vie (Aviva Vie - TSA 72 710 - 92 895 Nanterre Cedex 9) pour connaître les pièces à fournir.

(2) Je suis une personne politiquement exposée si : « J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un autre Etat y compris de l'Etat français (\*), ou je suis un membre direct de la famille (\*\*) d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e) (\*\*\*) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction. »

(\*) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(\*\*) Le conjoint ou le concubin notoire, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

(\*\*\*) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du ou des Adhérent(s)

## Rachats Partiels et Totaux

Détermination du niveau de vigilance et des documents à transmettre

### Notice explicative

Tous les établissements financiers, parmi lesquels les établissements d'assurances, ont l'obligation d'appliquer la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans le cadre du renforcement de la législation, des mesures de vigilance distinctes doivent être appliquées en cas de demande de rachat.

Tous les clients sont concernés par cette réglementation qui prévoit, selon les situations, d'appliquer trois niveaux de vigilance : allégée, standard ou renforcée.

Selon le niveau de vigilance devant être appliqué, des informations et documents complémentaires devront être transmis.

La méthodologie - ci-dessous - vous permet de définir le niveau de vigilance devant être appliqué en cas de demande de rachat, ainsi que les informations et documents complémentaires devant être transmis par le client.

Elle s'applique aux contrats d'assurance vie souscrits par des personnes physiques.

### Méthodologie

#### Etape 1

Définir le niveau de vigilance selon :  
- le montant du rachat  
- et la date d'effet du contrat concerné

#### Détermination du niveau de vigilance

Montant du rachat (Rachat Total ou Rachat Partiel)	Date d'effet du contrat	
	≤ 24 mois	> 24 mois
inférieur à 200 000 €	<input type="checkbox"/> vigilance renforcée	<input type="checkbox"/> vigilance allégée
supérieur ou égal à 200 000 €	<input type="checkbox"/> vigilance renforcée	<input type="checkbox"/> vigilance standard

➤ Quel que soit le niveau de vigilance défini à l'issue de l'étape 1, il convient de répondre au questionnaire de l'étape 2.

#### Cas spécifiques nécessitant une vigilance accrue

Questionnaire	OUI	NON
- L'adhérent est une Personne Politiquement Exposée au sens de l'article L. 561-10-2 du Code Monétaire et Financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- L'adhérent réside à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Le règlement fait l'objet d'un virement vers un compte bancaire à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ Au moins une réponse «OUI» au Questionnaire

Vigilance renforcée dès le 1<sup>er</sup> € <sup>(1)</sup>

(1) rachats partiels et rachats totaux, quelle que soit l'antériorité de la date d'effet du contrat

#### Etape 2

Définir si l'opération entre dans un contexte spécifique nécessitant une vigilance accrue

#### Informations et Documents à transmettre

Vigilance allégée	Vigilance standard	Vigilance renforcée
1 copie d'une pièce d'identité de l'adhérent en cours de validité (*)	1 copie d'une pièce d'identité de l'adhérent en cours de validité (*) + 2 indication par l'adhérent du motif de rachat (**)	1 copie d'une pièce d'identité de l'adhérent en cours de validité (***) + 2 Indication par l'adhérent du motif de rachat (**) + 3 copie d'un justificatif du motif de rachat + 4 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, si : - l'adhérent est une Personne Politiquement Exposée, - l'adhérent réside à l'étranger, - ou si le règlement fait l'objet d'un virement vers un compte bancaire à l'étranger.

(\*) sauf si une copie d'une pièce d'identité en cours de validité est déjà présente dans le dossier de l'adhérent.

(\*\*) en l'absence de l'indication du motif de rachat sur le formulaire, une Demande de Renseignement Complémentaire concernant une Prestation (DRCP) sera demandée.

(\*\*\*) une deuxième pièce d'identité en cours de validité est requise si l'adhérent est une personne politiquement exposée.

Informations et documents devant être transmis par l'adhérent

Lors de l'examen du dossier et en dehors des cas susvisés, la Compagnie peut - à tout moment - demander la communication de pièces complémentaires.



**Aviva Vie**  
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation  
au capital de 1 205 528 532,67 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Siège social : 70 avenue de l'Europe  
92270 Bois-Colombes  
732 020 805 R.C.S. Nanterre

**ADER**  
(Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite)  
Association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière  
75008 Paris

**Assurancevie.com** est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de l'ANACOFI-CIF.